

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique tiendra une séance extraordinaire le lundi 12 décembre à 18 h 45, au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Donné à Saint-Dominique, ce 23 novembre 2022.

La greffière adjointe,

Jolyane Lamarche

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jolyane Lamarche, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint (séance extraordinaire – Adoption du programme triennal d'immobilisations), en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 novembre 2022.

Jolyane Lamarche
Greffière adjointe